



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 18 MAI 2022

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 18 mai 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022
5. Informations du bureau du Conseil communal
6. Informations et réponses de la Municipalité
7. Informations des Commissions et Délégations
8. Élection complémentaire à la délégation auprès du Conseil intercommunal de l'ORPC
- 9a. Présentation de M. Luc Pellet – Président de l'Association pour l'étude du projet de la Maison des Vins de la Côte
- 9b. Préavis municipal 04/2022 pour une demande de crédit extrabudgétaire pour un soutien de CHF 30'000.00 à la réalisation de la Maison des Vins de la Côte
10. Préavis municipal 02/2022 pour l'approbation d'un nouveau Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Commugny
11. Préavis municipal 03/2022 pour une demande de crédit d'investissement de CHF 234'300.00 TTC pour la réfection de l'étanchéité du toit de la salle de gymnastique
12. Renvoi du préavis XX/2022 pour des travaux de réaménagement du cimetière de la commune de Commugny
13. Postulat : « Pour une adhésion immédiate et concrète à l'utilisation massive des énergies renouvelables à Commugny »
14. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal
15. Présentation du projet de révision du Règlement du Conseil communal
16. Divers.

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux, à M. L. Pellet et aux personnes présentes dans le public.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 38 sont présents, 9 excusés (Mmes S. Kucharik-Mengotti et P. Panetto, MM. M. Aeschlimann, W. Broeksmit, T. Dehaynin, J. Luyet, P. MacAvock, Y. Marzari, et O. Sharif), 3 absents à l'ouverture (Mme C. Schaerer, MM. D. Owen et E. Stahl).
Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 20.

Municipalité : M. X. Wohlschlag, Mmes A. Ansermet, F. Decurnex Gonzalez et N. Helmers, M. C. Lowe présents.

Huissier : M. M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h42.

L'assemblée observe une minute de silence à la suite du décès de M. D. Mégevand le 30 avril 2022.

2. Assermentation

Le Président informe de la démission de Mme I. Geinoz et de M. R. Chablaix. Deux nouveaux conseillers communaux sont assermentés : Mme Dominique Figueroa-Bourdet et M. Lucien Facchin.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 18 mai 2022

Le Président demande s'il y a des demandes de modification de l'ordre du jour.

Mme E. Mugrabi annonce l'ajout d'un postulat qu'elle présente avec M. G. de la Fuente. Nom du postulat « Pour une adhésion immédiate et concrète à l'utilisation massive des énergies renouvelables à Commugny ».

Le Président propose de le placer au nouveau point 13 et de repousser les trois derniers points. L'ordre du jour modifié est présenté.

L'ordre du jour amendé est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Mme T. Dittli-Lemoing demande les modifications suivantes :

- Page 9, le paragraphe « Mme T. Dittli-Lemoing comprend que Commugny va payer pour la salle de gym de Coppet au travers de l'ARSCO alors que Commugny n'a pas besoin de salle de gym et ne trouve pas cela normal » est modifié comme suit : « Mme T. Dittli-Lemoing comprend que Commugny va payer pour la salle de gym de Coppet au travers de l'APEJ alors que Commugny paie elle-même les frais d'investissement et d'exploitation de sa salle de gym et ne trouve pas cela normal ».
- Page 12, « Mme T. Dittli-Lemoing confirme que depuis toutes ses années de participation à l'AJET/ASCOT/APEJ, le conseil intercommunal n'a rien à dire. ARSCO les a toujours mis devant le fait accompli, par exemple les six salles construites pour les Rojalets, plus la salle de musique... » modifié comme suit : « Mme T. Dittli-Lemoing confirme que depuis toutes ses années de participation à l'AJET/ASCOT/APEJ, le conseil intercommunal n'a rien à dire. ARSCO les a toujours mis devant le fait accompli, par exemple les six salles construites pour les Rojalets, plus la salle de musique et la salle d'économie familiale ... ».

Il n'y a pas d'autres modifications demandées.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2022 amendé est approuvé à la majorité par 32 pour, 0 contre et 6 abstentions.

5. Informations du bureau du Conseil communal

Présentation de la secrétaire ad intérim du Conseil communal : Mme C. Weber assurera la prise du procès-verbal de la présente séance et de la suivante ; le Président espère qu'elle confirmera son intérêt pour une élection lors de la prochaine séance. Il présente sa nouvelle adresse email : secretaire.conseil@commugny.ch.

Sortie du Conseil communal : elle aura lieu le samedi 25 juin 2022. Le programme est distribué, le délai de réponse est fixé au 31 mai 2022.

Arrivée de M. E. Stahl dans la salle, la majorité absolue reste à 20.

Centre d'éducation permanente (www.cep.swiss) : présentation du nouveau site du Centre d'éducation permanente (offres de formations dès le 2^{ème} semestre).

Correspondance des Commissions : les demandes émanant des commissions doivent être envoyées par leurs présidents à la Municipalité afin d'éviter des doublons et pour favoriser la fluidité des informations.

Élections cantonales des 20 mars et 10 avril 2022 : présentation des résultats spécifiques de la commune.

Votations fédérales du 15 mai 2022 : les résultats sont passés en revue.

Décharge cantonale et convention déchetterie intercommunale : suite à l'élection de Mme. M. Naegeli et de M. S. Faillétaz en tant que délégués dans le groupe de suivi du projet de décharge cantonale (site « Tattes de Bogis »), le Président informe qu'il y a maintenant un projet relatif à la convention en relation avec la déchetterie intercommunale. Il s'agit de nommer une commission consultative en proposant 3 membres de la Commission de l'Environnement, Mobilité et Energie.

Mme A. Ansermet indique que la commission sera invitée le 31 mai prochain.

Mmes C. Bärtsch, K. Gillet et M. C. Peter sont élus par acclamation.

Renouvellement du bureau : conformément à l'art. 11 du Règlement du Conseil communal, le renouvellement du bureau est prévu le 29 juin 2022. Le Président invite les Conseillers communaux à y réfléchir, chacun étant le bienvenu.

Résolution du Conseil communal de Crans concernant la structure d'ARSCO : le document a été envoyé par email préalablement à la séance. Le Président demande si une lecture est souhaitée ; tel n'est pas le cas.

6. Informations et réponses de la Municipalité

M. X. Wohlschlag, Syndic, aborde plusieurs éléments :

- Projet de décharge cantonale « Tattes de Bogis » : la première séance du groupe de suivi était prévue le 12 mai 2022, elle a été reportée par le canton. Sans nouvelle date, ils ont pris l'initiative d'inviter les deux délégués pour les informer.
- Comptes 2021 de la commune : ces derniers ont été bouclés dans les délais et révisés ; ils seront présentés au prochain Conseil communal. Ils ont déjà été présentés à la Commission de gestion le 12 mai dernier.
- COMITA SA : M. S. Mascali l'a informé hier soir que la liquidation de la société est terminée et a procédé au versement de CHF 20'000 (part communale au capital) et de CHF 10'880 (part aux dividendes de liquidation), soit un total d'env. CHF 31'000. Le bilan de liquidation et le rapport des contrôleurs seront transmis.
- Situation des ressources humaines (RH) dans la commune : des changements sont en cours. La conciergerie est habituellement composée de 2 personnes à plein temps et d'une partie supplémentaire sous-traitée. À la suite de problèmes de santé, un concierge est de retour ; il a en partie pu reprendre son travail mais partira à la retraite dans 2 ans. Afin de réduire la sous-traitance qui est onéreuse, la Municipalité a décidé d'engager une nouvelle personne : M. Fonseca arrivera dès le 1^{er} juin 2022. A la Voirie, M. S. Parpayouné a démissionné. M. T. Haedrich est passé en contrat à durée indéterminée. M. M. Shabani reprendra son poste en totalité à la Voirie qui est dotée de 4 équivalents temps plein (ETP), ce qui est adéquat. En lien avec la situation RH de la déchetterie : il y a constamment des réajustements à cause de la ligne à haute tension qui selon les normes empêche de faire travailler une personne à plus de 50%. Il y a ainsi 2 personnes à 50% ; or, il est nécessaire d'avoir plus d'un ETP pour gérer la déchetterie. En cas de vacances, il est difficile de trouver un remplacement même si l'autre personne est prête à le faire, elle ne le peut pas à cause des restrictions. En sus, les samedis, il est nécessaire d'avoir trois personnes. Mme L. Tissot quitte pour la fin juin son poste d'assistante administrative. Une analyse est en cours afin de trouver une solution en tenant compte du départ à la retraite dans une année de la secrétaire municipale.

Mme F. Decurnex Gonzalez communique les manifestations prévues dans le village :

- Les festivités du 1^{er} août auront lieu, organisées conjointement par la commune et l'amicale des pompiers.
- La fête au village sera reconduite sous une forme inédite les 2 et 3 septembre.

Des bénévoles sont recherchés pour ces manifestations.

A propos de la communication, elle informe que la Municipalité arrive au terme du processus concernant la nouvelle identité visuelle. Le site internet est aussi en cours de modification mais il s'agit d'un processus très long.

Mme N. Helmers aborde les points suivants :

- Sortie des aînés : elle aura lieu le 3 juin prochain au Chaplin's World.
- Projet LIFT : il s'agit d'un projet de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. Le but est d'accueillir des jeunes (9-11^{ème} HarmoS) afin qu'ils se familiarisent avec le monde du travail et restent 3 mois dans une entreprise. La commune accueillera son premier jeune cet automne.
- Sondage « Prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans » : il est disponible sur le site de la commune (code QR à scanner). Réalisé par M. S. Balestra, il inclut les communes de Coppet, Founex et Commugny. L'objectif est de questionner les jeunes sur leurs besoins, souhaits et idées en termes d'espace de loisirs. Le sondage a été transmis aux élèves des Rojalets. Il y aura une information dans le prochain Commugnycation.
- AJET/ASCOT/APEJ : les derniers Conseils intercommunaux AJET et ASCOT ont eu lieu, les comptes ont été acceptés et les deux associations dissoutes pour être reprises par l'APEJ.
- Situation avec l'Ukraine : la salle communale est mise à disposition tous les jeudis soir pour la rencontre des familles ukrainiennes.

Mme A. Ansermet aborde le sujet des routes :

- Vy-des-Mores: la Municipalité, en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), souhaite procéder à un essai de modération du trafic sur la partie est de la route, avec des aménagements provisoires prévus sur 6 mois. Une information partira à l'attention des riverains. La Commission des routes a été informée et sera réunie début juillet. Une rencontre à la fin de l'été est aussi prévue avec les riverains.
- Route de Marnex : les marquages sont prévus la semaine prochaine.

Arrivée de Mme C. Schaerer dans la salle, la majorité absolue passe à 21.

- Gestion des bords de routes : il y a des changements liés aux demandes de la DGMR, de la Direction générale de l'environnement (secteur biodiversité) et des Services intercantonaux d'entretiens du réseau autoroutier. Ils ont reçu de nouvelles consignes pour l'entretien des routes pour favoriser et préserver les milieux naturels car en Suisse, la pression sur ces milieux augmente constamment et de nombreuses espèces sont menacées. La Voirie assure un entretien permettant d'assurer une grande diversité d'espèce de plantes et d'animaux ; elle lutte aussi contre les plantes invasives qui constituent une menace. Mme Ansermet illustre ses propos par des images / exemples.

M. C. Lowe aborde les éléments ci-après :

- Mesure de prévention de la vitesse : la Municipalité a reçu un radar pédagogique qui a été installé à la Vy-des-Mores. Deux autres localisations ont été choisies pour prendre des mesures durant quelques semaines. Le système permet de récolter toute une série de mesures précises (fréquence et horaire des passages, vitesse). Les informations accumulées seront utiles à des projets de modération du trafic.
- Commission informatique : il a réuni la commission et les remercie de leur participation. Une nouvelle réunion sera agendée début juin. Il espère pouvoir faire un préavis soit partiel soit complet par rapport aux prévisions.
- Question de M. G. de la Fuente lors de la dernière séance au sujet d'un fonds en faveur des énergies renouvelables : depuis le début de l'année, la Municipalité s'est penchée sur ces questions en lien avec le programme cantonal Plan énergie et climat communal (PECC). Le canton a débloqué une grosse enveloppe pour subventionner les communes afin qu'elles mettent en place des plans permettant d'avoir une action coordonnée ; l'objectif final est d'arriver le plus proche possible de la neutralité carbone en 2050. Plusieurs entreprises ont été reçues et la Municipalité ne s'est pas encore déterminée. D'ici à l'autonomie, la Municipalité reviendra avec un préavis pour ce projet. Les PECC ont deux volets : le premier volet porte sur une analyse technique

de la commune (ressources énergétiques à disposition, efforts faits pour le climat) ; la commune devra financer cette partie technique avec l'aide de subventions cantonales. Le 2^{ème} volet est participatif avec des workshops et des réunions publiques avec la population. Sur la base de tous ces éléments, le plan va établir des fiches d'actions, soit des actions définies et coordonnées permettant d'investir correctement les fonds. Les fiches d'actions seront suivies en partie par la Municipalité et certaines le seront par les habitants ; après 4 ans, un bilan sera réalisé.

- Un tableau réactualisé détaillant tous les préavis en cours, organisé par mois et date, avec les rencontres prévues avec les commissions concernées et l'état d'avancement en fonction des séances du Conseil communal a été présenté.

7. Informations des Commissions et Délégations

En préambule, le Président relève qu'il y a toujours un président nommé dans les Commissions mais que ce n'est pas le cas pour les Délégations. Il souhaiterait être informé du nom de la personne de contact désignée et demande aux 4 délégations constituées de les lui faire parvenir.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ

Mme T. Dittli-Lemoing informe qu'elle a participé à une séance de l'ASCOT le 11 mai dernier. A 19h00, il y a eu l'acceptation des comptes 2021 car il s'agissait de la dernière séance avant la dissolution de l'association. Elle attire l'attention du Conseil communal sur le rapport d'activité 2021 d'Arsco SA et relève, en page 14, la transformation de l'ancienne salle d'économie familiale. Elle souhaite connaître la date de construction de l'ancienne salle d'économie familiale aux Rojalets ; elle imagine que cela date de 3-4 ans. Or, elle a été récemment transformée en salle de conférence pour un montant de CHF 339'950 ; ce montant l'interpelle.

Mme F. Decurnex Gonzalez relève que la nouvelle salle de réunion résulte de la transformation de l'ancienne salle d'économie familiale du Collège Necker et non des Rojalets. Il semble y avoir confusion de salle.

Mme T. Dittli-Lemoing aborde le nouveau projet pilote « Pause de midi » aux Rojalets qui a démarré en mai 2021 avec la présence de 2 éducateurs de 11h30 à 13h30, 4 jours/semaine. Elle se questionne quant aux frais de ces éducateurs alors qu'il y a déjà un système de surveillance des repas. Ce sont des frais supplémentaires.

Mme F. Decurnex Gonzalez indique qu'il y a 2 éducateurs présents à Necker pour superviser les jeunes ; la surveillance n'a pas lieu aux Rojalets.

Mme T. Dittli-Lemoing communique les chiffres 2021 d'ASCOT relatifs à Commugny (Primaire : CHF 874'640 ; Secondaire : CHF 753'813) ; les comptes ont été acceptés et l'ASCOT a été dissoute. Elle aborde ensuite la séance relative à l'AJET avec pour objectif l'acceptation des comptes dans le but de dissoudre l'association. Elle revient sur une séance du 20 mai 2021 de l'AJET qui avait pour objectif l'acceptation des statuts de l'APEJ. Elle fait référence au procès-verbal en rappelant le commentaire de M. G de la Fuente qui constatait que les statuts de l'APEJ ne pourraient pas être modifiés ; il questionnait le travail des commissions et les discussions dans les communes alors qu'aucun changement n'était possible. La réponse de Mme L. Kunz, membre du CODIR de l'AJET, avait été de dire que la procédure consistait à présenter les statuts aux commissions consultatives à l'automne ; puis, les commissions consultatives et les Municipalités avaient fait leur rapport en posant des questions, demandant des changements et faisant des suggestions. Le groupe de travail a joué ensuite son rôle d'arbitre en équilibrant les demandes. Les changements ont été présentés aux Municipalités pour approbation. Finalement, les statuts finaux ont été votés par les législatifs pour la constitution de la nouvelle association. Elle relève que le groupe de travail voulait faire beaucoup de changements mais que cela n'a pas été possible car les différentes Municipalités de Terre Sainte les avaient acceptés. Concernant le rapport de gestion de l'AJET, elle relève qu'au 31.12.2021, il y avait 157 collaborateurs dont 40 fixes ; ils sont maintenant rattachés à l'APEJ. Les chiffres totaux de l'AJET pour Commugny s'élèvent à CHF 636'475. L'AJET a été dissoute. Puis, elle communique les informations relatives à l'APEJ avec la présentation des besoins en infrastructures scolaires et en parascolaires de Terre Sainte et la planification 2020-2024. Elle met en exergue le chiffre de CHF 1 million dévolu par classe en précisant qu'il est prévu 18 élèves/classe alors qu'à Berne, selon ses sources, il y a 25 élèves/classe. Elle se

demande s'il ne serait pas plus utile de densifier les classes au lieu d'en créer de nouvelles. Finalement, elle résume la présentation du projet d'affichage numérique frontal (ANF). Elle se questionne quant à l'âge des écrans remplacés qu'elle estime à quelques années alors que les nouveaux écrans vont coûter CHF 345'000.

Mmes F. Decurnex Gonzalez et A. Ansermet répondent que les écrans remplacés ont plus de 10 ans.

Mme T. Dittli-Lemoing revient sur une séance de l'APEJ du 15 mars dernier. Elle relate son intervention en précisant que la salle de gym VD4 permettra de pallier au manque d'une salle pour les degrés 1P à 6P, soit des classes de primaire des élèves de Coppet. Les frais liés à la construction de cette nouvelle salle et les frais d'exploitation ne devraient donc pas être pris en charge par l'APEJ sachant qu'en Terre Sainte, le financement pour la construction et les frais d'exploitation des écoles primaires et de leur salle de gym ont toujours été à l'entière charge de la commune concernée. Elle a demandé un amendement pour que les frais de construction et d'exploitation soient à la charge de la commune de Coppet qui reversera ensuite un montant fixe à l'APEJ. Il y a eu 9 oui pour cet amendement, 29 non et 4 abstentions ; les 9 voix pour incluaient les délégués de Commugny.

Mme N. Giger précise avoir participé à cette séance ; elle a voté en faveur de l'amendement.

M. X. Wohlschlag rappelle que la Municipalité ne siège pas dans le CODIR de l'APEJ. Des réponses ont été données ce soir car les personnes dans leur fonction professionnelle les connaissent mais il souhaite préciser que ces questions ne s'adressaient pas à la Municipalité.

Mme N. Giger intervient en qualité de membre suppléante auprès de la Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ. Elle a participé à ce titre aux séances susmentionnées. Sur les 18 élèves/classe, elle rappelle qu'il s'agit d'une moyenne. Concernant les écrans pour l'éducation numérique, cela a été imposé par la précédente Ministre Mme C. Amarelle. Les communes n'ont pas eu mot à dire, toutefois l'entretien sera assuré par le canton. Elle relève que ces discussions n'ont pas lieu au sein des Conseils communaux mais au sein de l'association intercommunale ; il y a des délégations de 9 communes, soit beaucoup d'intervenants où il est difficile d'intervenir. Elle demande si la délégation de Commugny pourrait se réunir en amont en présence d'un représentant de la Commission des finances ou de la Commission de gestion pour y voir plus clair car cela n'est pas très efficace d'en parler au sein du Conseil communal. Une séance spéciale pourrait ensuite avoir lieu avec le CODIR.

Le Président indique que le bureau partage ce point concernant la préparation des séances des Conseil intercommunaux.

Commission de Gestion

M. S. Vazquez intervient : la Commission a été invitée à la présentation des comptes d'Arsco SA. Ils ont remarqué qu'en termes de gouvernance, Arsco n'est pas un exemple ; beaucoup de communes sont d'ailleurs inquiètes à ce propos. Au sujet des comptes de la déchetterie intercommunale, Commugny étant la commune boursière, la commission a établi un rapport sur les comptes 2021 ; il va être transmis aux communes de Tannay et de Chavannes-des-Bois. Il aborde ensuite les comptes 2021 de la commune, examiné en présence de M. X. Wohlschlag lors de la séance du 2 mai ; il le remercie pour l'ouverture d'esprit et la transparence.

Commission de l'Aménagement du Territoire

Mme C. Bernier indique qu'il y a eu 2 séances, la première pour faire un tour des remarques entre les commissaires sur le plan d'affectation communal (PACom) ; la seconde en présence des mandataires, M. C. Lowe et Mme F. Decurnex Gonzalez, qui ont répondu à toutes leurs questions. Ils sont dans l'attente de la légalisation du PACom.

Délégation à la Commission de gestion du centre sportif des Rojalets

M. D. Flesher donne un point de situation financier. Dans les comptes 2021, les charges sont en baisse par rapport à 2020 à cause du COVID (moindre utilisation du centre sportif). Les charges de chauffage sont en hausse à cause du réseau à distance même si celui-ci n'est pas utilisé. Il y a 10% de charges en moins par rapport à 2020, CHF 467'000 de charges administratives dévolues au nouveau bâtiment et à la gestion du terrain (il y a eu

un surplus de joueurs donc un travail supplémentaire sur le terrain). Pour finir, les charges sont équilibrées comme chaque année grâce au pot commun et aux loyers facturés à Arsco.

Délégation auprès du Conseil intercommunal des SITSE

M. F. Van Beneden informe qu'une séance s'est tenue le 12 mai pour aborder des préavis dont deux concernaient la commune (remplacement d'équipements de réseau dans le cadre des travaux de la route de Founex et lutte contre la production de sulfure hydrogène à la step).

8. Élection complémentaire à la délégation auprès du Conseil intercommunal de l'ORPC

Le Président informe que Mme I. Geinoz était déléguée auprès du Conseil intercommunal de l'ORPC mais étant démissionnaire, M. O. Sharif devient le nouveau délégué. Il s'agit de nommer un suppléant.

M. L. Facchin est élu suppléant par acclamation.

9a. Présentation de M. Luc Pellet – Président de l'Association pour l'étude du projet de la Maison des Vins de la Côte

M. L. Pellet reçoit l'autorisation de parler à l'unanimité.

M. X. Wohlschlag présente M. L. Pellet et le remercie de sa venue.

M. L. Pellet est vigneron et Municipal à Mont-sur-Rolle ; il est aussi Président de la Maison des Vins de la Côte.

Projet : le terrain a été mis à disposition par la commune de Mont-sur-Rolle. Le vignoble de La Côte représente 2'000 hectares, soit la moitié du vignoble vaudois. Les 12 lieux de production de l'appellation ont décidé de s'unir pour créer une vitrine et en assurer la promotion. Ils ont associé au projet les produits du terroir et ont rejoint le Projet de Développement Régional Agricole (PDRA) de l'ouest vaudois. Récemment, ils ont signé une convention tripartite avec le canton et la Confédération consolidant leur financement. Dès le départ, ils ont eu le soutien financier de Région de Nyon et de l'ARCAM (Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges). Font partie du projet près de 80 exploitations viticoles et une douzaine de producteurs de produits du terroir.

Bâtiment : Le bâtiment a été mis à l'enquête en janvier 2022. La vue extérieure est présentée, avec la grande terrasse panoramique. A l'intérieur, l'œnothèque et le bar permettent la mise en valeur des vins/produits du terroir et la dégustation. Les espaces internes sont modulables avec une salle de réception et une salle de séminaire. Une cuisine complète le tout (possibilité d'accueillir un traiteur ou des groupes).

Partie financière : coût CHF 4'513'300 (chiffres de mars 2022) ; avec des subventions de l'OFAG, du canton et des régions (CHF 1 million répartis entre le DISREN (Région Nyon) et l'ARCAM en fonction des surfaces de vignes).

Chantier : prévu en 2^{ème} partie de cette année ; ouverture publique espérée au printemps 2024.

Questions des Conseillers communaux transmises préalablement : M. L. Pellet y répond directement :

- 1) Inclusion de Commugny dans les 12 lieux de production : il y a une seule appellation La Côte, subdivisée en 12 lieux de production. Commugny est incluse dans l'appellation Nyon ;
- 2) Participation financière d'autres petites communes viticoles de La Côte : toutes les communes de La Côte ont participé. Cossonay, Aubonne et Morges participent via l'ARCAM ; pour la Région Nyon, le soutien vient du DISREN et toutes les communes viticoles font parties du cercle solidaire. Toutes les autres communes ont été contactées ; il y a eu des réponses favorables, à l'exception d'une commune.

M. L. Facchin demande comment le succès de cette maison va être mesuré.

M. L. Pellet dit que cela sera démontré par la santé financière et l'accueil du public. D'après leur budget, dès la 2^{ème} année d'exploitation, le déficit de la 1^{ère} année sera couvert. Il est persuadé que la région a besoin de ce projet touristiquement parlant. Ils ont eu accès aux chiffres de Lavaux Vinorama ; ils sont confiants.

M. D. Engels demande si tous les producteurs de la région seront représentés et quelles sont les conditions.

M. L. Pellet indique qu'ils acceptent tout producteur de vin prêt à se joindre. En termes de conditions, il y a CHF 2'500 d'investissement à payer à fonds perdus au départ, la cotisation annuelle et le montant pour le casier de présentation des vins qui seront loués. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 81 producteurs.

Mme E. Mugrabi demande si les énergies renouvelables sont utilisées pour l'éclairage et le chauffage.

M. L. Pellet explique qu'ils ont diminué les places de parking pour poser des panneaux solaires. Ils seront chauffés par le biais d'une pompe à chaleur air-eau (il n'était pas possible de creuser car il s'agit d'une zone à risque).

9b. Préavis municipal 04/2022 pour une demande de crédit extrabudgétaire pour un soutien de CHF 30'000.00 à la réalisation de la Maison des Vins de la Côte

M. X. Wohlschlag n'a pas de complément d'information.

M. E. Weisskopf, rapporteur de la Commission des finances, lit des extraits du rapport de la commission. En conclusion, la Commission des finances estime que le projet contribuera à la renommée du vignoble de La Côte et que la commune, avec ses 24 hectares de vignobles, se doit d'y participer. La Commune disposant de moyens suffisants, la commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis municipal.

Le préavis municipal 04/2022 est approuvé à l'unanimité.

10. Préavis municipal 02/2022 pour l'approbation d'un nouveau Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Commugny

M. C. Lowe n'a pas de complément d'information mais répondra volontiers aux questions.

Mme I. Alonso, rapporteure de la Commission ad hoc pour le nouveau Règlement communal sur la bourgeoisie de Commugny, lit un extrait de leurs discussions. Ils ont demandé des modifications dans le préavis, notamment d'ajouter l'approbation pour les Vaudois et les Confédérés qui souhaitent aussi obtenir la bourgeoisie de Commugny. Conclusion : la commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis municipal tel que proposé.

Le préavis municipal 02/2022 est approuvé à l'unanimité.

11. Préavis municipal 03/2022 pour une demande de crédit d'investissement de CHF 234'300.00 TTC pour la réfection de l'étanchéité du toit de la salle de gymnastique

M. X. Wohlschlag a pris connaissance du rapport de la Commission des finances ; il informe que la Municipalité aimerait apporter un amendement à son préavis. Elle souscrit à la remarque de la commission qui demande un amortissement des frais sur une durée usuelle de 30 ans afin que ceux-ci apparaissent dans les comptes d'exploitation des intercommunalités car ils ne sont pas toujours perçus. La Municipalité souhaite mettre en œuvre de suite cette suggestion et à l'avenir de puiser dans le fonds de réserve uniquement pour des projets qui ne correspondent pas à des intercommunalités. La Municipalité souhaite ainsi amender son préavis comme suit :

Amortissement : l'amortissement se fera sur une période de 30 ans au plus.

Décision : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 234'300 TTC sur 30 ans au plus.

Le projet reste financé par la trésorerie courante.

M. E. Weisskopf, rapporteur de la Commission des finances, indique que les travaux proposés pour la réfection de l'étanchéité du toit de la salle de gym font partie de l'entretien du bâtiment et sont à considérer comme urgents. La commune dispose de moyens financiers suffisants pour financer cet investissement par la trésorerie courante. La commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 03/2022.

Le Président passe au rapport de la Commission du patrimoine et précise que ce dernier a été tardivement envoyé. Il informe les Conseillers communaux qu'une copie écrite peut leur être distribuée et leur demande s'il souhaitent une lecture entière du rapport.

La lecture entière est demandée.

M. D. Engels lit entièrement le rapport de la Commission du Patrimoine sur le préavis 03/2022.

Mme C. Bärtsch demande des précisions à propos de la possibilité d'installer des panneaux solaires et d'avoir une toiture végétalisée.

Mme F. Decurnex Gonzalez répond que ce n'est pas prévu mais que cela est possible. Les éléments seront étudiés mais ils ne sont pas prévus dans cette réalisation au vu de l'urgence des travaux.

Mme C. Bärtsch demande des précisions sur le concept énergétique communal.

M. C. Lowe mentionne que la Municipalité souhaitait avancer rapidement tout en maintenant la porte ouverte. Il n'est pas possible de faire les deux aménagements sur le même toit et ils devront étudier lequel des deux est le plus optimal. Une étude énergétique communale sera demandée, dans le cadre du PECC.

Mme E. Mugrabi pense que l'urgence climatique est importante et que c'est maintenant qu'il s'agit d'agir.

Mme F. Decurnex Gonzalez répond que l'urgence était premièrement au niveau de l'étanchéité à cause des fuites. Elle estime que l'urgence climatique est tout aussi importante et que l'une n'exclut pas l'autre.

Mme E. Mugrabi demande s'il serait possible de traiter les deux urgences en même temps.

Mme F. Decurnex Gonzalez répond que l'étude énergétique prend du temps et que l'urgence au niveau du toit est actuelle car le toit fuit et que les travaux à ce niveau doivent commencer rapidement.

Le Président passe au vote de l'amendement du paragraphe relatif à l'amortissement et à la décision. Il résume les amendements :

Amortissement : l'amortissement se fera sur une période de 30 ans au plus.

Décision : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 234'300.00 TTC sur 30 ans au plus.

L'amendement au préavis municipal 03/2022 est accepté à l'unanimité.

Le préavis municipal 03/2022 amendé est approuvé à unanimité.

M. X. Wohlschlag précise avoir reçu des offres multiples pour présenter le préavis discuté mais précise qu'ils ne pourront pas maintenir cette manière de procéder. Une première difficulté réside dans le fait d'obtenir une réponse lorsqu'une offre est demandée. Si une réponse est donnée, il précise qu'aujourd'hui, une offre est valable 5 jours à cause de la fluctuation des prix. Si l'on souhaite finaliser un préavis un mois avant le Conseil communal et avoir des offres, il faudrait demander des offres valables au minimum un mois le temps d'obtenir la réponse sur le préavis et de finaliser l'offre ; cela est devenu impossible par les temps qui courent. Il propose la méthodologie suivante pour les prochains préavis : faire une première estimation (avec une marge de 20-30%), venir avec un préavis estimé, attendre l'accord du Conseil communal avant de lancer les offres ; si les montants ne se situaient pas dans la fourchette annoncée, la Municipalité reviendrait devant le Conseil communal.

M. G. de la Fuente quitte la séance, la majorité absolue passe à 20.

12. Renvoi du préavis XX/2022 pour des travaux de réaménagement du cimetière de la commune de Commugny

Mme F. Decurnex Gonzalez n'a pas de complément d'information.

Le Président souhaite savoir quelles commissions sont concernées sachant que le renvoi du préavis mentionne un renvoi de l'objet pour examen auprès des commissions concernées. Il demande si la Municipalité a des souhaits. Il pense que la Commission des finances sera impliquée et se demande s'il s'agit d'ajouter la Commission de l'Environnement, Mobilité et Energie ou la Commission du Patrimoine.

Mme C. Bärtsch, n'est pas convaincue que sa commission soit concernée ; elle pense plutôt à la Commission du Patrimoine.

Le préavis municipal XX/2022 est renvoyé à l'unanimité à la Commission des finances et à la Commission du Patrimoine.

13. Postulat « Pour une adhésion immédiate et concrète à l'utilisation massive des énergies renouvelables à Commugny »

Le Président indique que ce point a été ajouté à l'ordre du jour et qu'il concerne le postulat de Mme E. Mugrabi, présenté conjointement avec M. G. de la Fuente.

Mme E. Mugrabi indique que son postulat est en lien avec la transition énergétique et l'urgence climatique. Elle partage les mêmes inquiétudes que M. G. de la Fuente qui avait soumis un postulat qui avait été transformé en question. Ils se sont mis d'accord pour présenter le présent postulat. Ils souhaitent pouvoir suivre la même vague de mesures prises dans plusieurs communes en faveur de la transition énergétique. Ils interpellent la Municipalité pour établir une politique en lien avec ce qui est réalisé au niveau de la Confédération et prendre des mesures ayant un impact sur la construction et l'entretien des bâtiments communaux ; ils pensent également aux propriétaires afin qu'ils suivent la même logique.

Les Conseillers communaux prennent connaissance du postulat à l'écran.

Le Président rappelle la procédure de traitement d'un postulat. Le Président demande ensuite si la Municipalité a un ajout ou une objection.

La Municipalité n'a ni ajout ni d'objection.

Le Président en vient à la prise en charge du postulat.

M. A. Gonthier se questionne quant à un doublon entre les demandes du postulat et le projet de la commune sur les futurs investissements en relation avec la transition énergétique. S'il trouve le postulat fondamental, il estime que la mise sur pied de la transition énergétique est du ressort de la Municipalité.

M. N. Kaltenrieder demande de premièrement statuer sur la recevabilité du postulat avant de mener un débat.

M. C. Lowe explique que si le postulat est renvoyé à Municipalité, ils seront invités à répondre quant aux projets prévus. Ils reviendront avec un plan, la présentation d'un calendrier et les actions prévues en réponse à la question du postulat. Il n'y voit pas un double emploi ; le postulat les encourage à revenir avec des éléments concrets.

M. A. Gonthier se demande ce qu'il se serait passé en l'absence du postulat.

M. C. Lowe répond qu'il serait de tout façon revenu devant le Conseil communal avec des informations.

Le Président annonce qu'il va faire voter la recevabilité du postulat mais qu'il n'y aura pas de débat de fond.

M. D. Engels rappelle que le postulat parle d'une idée mais il demande de donner les détails de mise en pratique. La question ne se résume pas à l'installation de panneaux solaires, il y a d'autres problèmes à résoudre. Il pense aux procédures administratives et notamment à la question des oppositions (p.e. un voisin qui trouve une pompe à chaleur trop bruyante). Ce ne sont pas les efforts individuels qui vont résoudre la question. La question financière est à prendre en compte également. Il s'agit de combiner les efforts collectifs avec les efforts individuels. Il se questionne quant à l'adéquation des procédures avec la situation actuelle d'urgence climatique.

M. E. Mugrabi est d'accord avec les propos tenus. Elle espère que le postulat accélérera la prise en main.

Le Président rappelle que si un postulat est déposé et soumis à la Municipalité via le Conseil communal ou une commission, il y aura un rapport qui sera rendu et qui renseignera sur les actions prévues.

M. N. Kaltenrieder pense que c'est bien si le postulat peut faire accélérer les discussions. Sa crainte se situe autour du PECC ; il demande si les études vont durer des années sans actions concrètes. Pour sa part, il n'a pas attendu le résultat des études de faisabilité pour installer des panneaux solaires. Il a toutefois senti au sein de la Municipalité le désir d'avoir une consolidation des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux.

Mme C. Bärtsch propose de voir ce postulat comme des pistes de réflexion, des idées supplémentaires à l'attention de la Municipalité pour alimenter sa réponse. Elle ne voit pas de mal à accepter ce postulat pour inciter la Municipalité à s'y pencher.

M. D. Flesher relève que Municipalité devra répondre sur chacun des points mentionnés dans le postulat. Il est question de développer une planification énergétique territoriale, d'adresser au Conseil communal une politique énergétique et climatique en accord avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050 tels que fixés par la Confédération. Il pense que M. C. Lowe a d'autres choses à faire que d'analyser des propositions émises par la Confédération. Il s'agit de se concentrer sur la commune et notamment le fait d'encourager les propriétaires de maison et d'immeubles à s'équiper de panneaux photovoltaïques et/ou thermiques.

Mme K. Gillet pense que la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité mais pas à étudier tous les points.

Mme M. Naegeli demande si dans le cadre d'un postulat, la Municipalité doit répondre point par point.

M. S. Vazquez relève qu'un postulat n'est pas contraignant ; la Municipalité peut ne pas répondre.

Le Président donne la parole à Municipalité et rappelle que la Municipalité va analyser le postulat et rédiger un rapport ; elle peut si elle le souhaite l'accompagner d'un projet de décision. Ensuite, une commission peut être nommée pour étudier le projet de la Municipalité et le rapport débattu et voté par le Conseil communal.

M. C. Lowe pense qu'il s'agit d'une décision que doit prendre le Conseil communal. Il rappelle que tous les points soulevés dans le postulat sont traités dans un PECC : encourager les particuliers à mettre des panneaux photovoltaïques, simplifier les procédures, proposer des subventions, mettre à disposition des spécialistes techniques, etc. Si le Conseil communal décide de renvoyer le postulat, ils répondront au mieux sur les différents points en précisant les mesures proposées ou mises en œuvre. Il ne pense pas que le postulat les contraigne au-delà d'y répondre en donnant l'intention de la Municipalité.

Le Président passe au vote. Il s'agit de décider si le postulat est soumis à une commission s'il y a un doute sur la recevabilité ou si le postulat est soumis directement à la Municipalité. Il prend l'avis des Conseillers communaux en deux phases :

- 1) Soumission à une commission pour étude avec comme suite l'établissement d'un rapport sur la prise en considération ; 2 personnes votent pour ;
- 2) Soumission à la Municipalité. Cette proposition est acceptée à la majorité.

Le Président demande à l'ensemble des Conseillers communaux s'ils souhaitent soumettre le postulat tel que présenté à la Municipalité.

Le postulat est refusé par 18 pour, 20 contre, 0 abstentions.

14. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal

M. F. Van Beneden signale la dangerosité de l'intersection entre la route de Marnex et la route de Genève/route de Divonne en face du Motel Le Léman. Il demande si des solutions sont envisagées pour réduire le risque au niveau de ce carrefour, par exemple en installant un miroir pour améliorer la visibilité, notamment des cyclistes, et en faisant poser un panneau de rappel de limitation, voire une limitation moindre.

Mme A. Ansermet indique avoir transmis la question au bureau d'ingénieur pour étudier la visibilité ; elle espère donner une réponse lors du prochain Conseil communal.

M. E. Weisskopf a lu dans le journal La Côte que Commugny est à la recherche d'un concierge. Dans le passé le concierge était toujours logé dans l'appartement de service réservé au concierge. Il demande si les contrats actuels des employés communaux occupant un appartement de la Commune se réfèrent à un appartement de service ? Si les loyers pour les appartements occupés par les employés communaux sont subventionnés d'une manière ou d'une autre ? Et si les appartements occupés par les employés communaux doivent être libérés en cas de retraite ou de démission ? Il s'enquiert également des avantages et des inconvénients des appartements de service. En outre, il a également lu dans le journal de La Côte du 28 avril 2022 un article relatif au nouveau site internet de Terre Sainte. Ce site web a pour ambition d'encourager et de promouvoir l'offre culturelle, sportive et de loisirs ainsi que de mettre à disposition toutes les informations pratiques pour la vie en Terre Sainte. Le texte mentionne huit communes mais exclut la commune de Crans. A sa connaissance, la commune de Crans fait partie de la région de Terre Sainte et est membre des associations intercommunales comme le SITSE et l'APEJ. Il souhaite connaître la raison de cette non-inclusion de la commune de Crans.

M. X. Wohlschlag répond qu'il y a 12 locations. Deux locations sont faites à l'épicerie et l'Ombelle, le reste consiste en des appartements loués à des privés. Deux appartements sont loués à des employés de la commune ; leur contrat de bail les lie à leur fonction. Il n'y a pas de loyer subventionné mais le montant des loyers se situe dans une fourchette basse. Au niveau des avantages, cela est pratique d'avoir des employés sur place en cas d'intervention ou de surveillance. Ce ne sont pas des appartements de service. Au départ, ces appartements étaient dédiés aux personnes travaillant dans les écoles mais peu de contrats les liaient à leur fonction et certains ont pu en bénéficier ; une fois à la retraite, ils restaient dans l'appartement. La Municipalité devra réfléchir au fur et à mesure que les appartements se libèrent quel type de personne ils souhaitent accepter et s'il faut lier les contrats à des fonctions dans la commune (employés communaux ou travaillant dans l'école).

Mme C. Bärtsch a constaté plus d'une fois que l'entretien du parc Marguerite laissait à désirer (déchets, emballages vides). Elle souhaite savoir si l'entretien est effectué selon un planning régulier et, cas échéant, s'il est suffisamment fréquent. Par ailleurs, elle a constaté que le sol est couvert de trèfle, ce qui a – comme les emballages vides – tendance à attirer les abeilles. Elle se demande si cela n'est pas dangereux pour les enfants et souhaite savoir s'il est prévu d'y remédier.

Mme A. Ansermet répond qu'ils ont un planning régulier et très précis ; l'entretien a lieu tous les matins entre 7h30 et 8h30. La journée, les personnes ne font pas attention malgré les 10 poubelles à disposition. Sur la prolifération du trèfle, seuls des produits naturels pour l'entretien des espaces verts sont utilisés et ceux-ci ne fonctionnent pas bien contre le trèfle. Les fournisseurs de produits sont en train de chercher une solution.

Mme C. Bärtsch demande si quelqu'un pourrait passer l'après-midi.

Mme A. Ansermet répond qu'ils passent actuellement tous les matins uniquement.

Mme C. Bärtsch suggère un passage l'après-midi.

M. X. Wohlschlag revient sur la question de M. E. Weisskopf en lien avec le site internet de Terre Sainte. Le texte mentionne 8 communes à l'exclusion de la commune de Crans. Le site avait été créé à l'époque en lien avec les projets de fusion et il y avait un logo pour les neuf communes. Le site a ensuite été mis en veilleuse. Entretemps,

Crans qui faisait partie du pot commun – pot qui est géré par l'Assemblée des syndics – est sorti de cette assemblée il y a 4-5 ans. Crans ne voulait plus payer la totalité du pot commun car la commune est aussi en relation avec Nyon au niveau de la police et des pompiers et elle gère sa propre équipe de football. Ne pouvant y participer à moitié, Crans est sortie mais la commune fait toujours partie de Terre sainte. Il y a eu des tentatives l'an passé de revenir dans le pot commun mais l'Assemblée des syndics a souhaité que Crans reviennent complètement dans le pot commun. A ce jour, il n'y a pas eu de retour de la part de Crans. Quant au site, l'Assemblée des syndics aimeraient à nouveau le promouvoir. Il se questionne quant à la logique de garder le même logo, il en parlera à la prochaine assemblée.

15. Présentation du projet de révision du Règlement du Conseil communal

Le Président donne la parole à l'instigateur de la révision du Règlement du Conseil communal.

M. E. Weisskopf rappelle que la procédure légale concernant la révision d'un règlement est gérée par la Municipalité. En 2017, il y a eu une révision du Règlement du Conseil communal. Il n'était à cette époque pas dans la commission mais quand il en a pris connaissance, il a trouvé que plusieurs propositions n'avaient pas de sens. L'un des principaux changements se situait au niveau du nombre de Conseillers pouvant signer une motion. Dans l'ancien règlement, une motion pouvait être signée par 5 Conseillers communaux ; dans le nouveau règlement, il parlait de 1/5^{ème} des Conseillers présents. Tous les amendements qu'il avait proposés avaient été refusés. Il a alors rédigé une motion pour modifier le règlement ; elle est toutefois restée endormie avec l'ancienne Municipalité. Ils ont repris les travaux avec la nouvelle Municipalité. La commission s'est réunie à 3 reprises. Il rappelle que pour réviser un règlement, lorsque celui-ci revient du canton, il doit être accepté par le Conseil Communal mais qu'ensuite, il n'est plus possible d'y apporter des modifications. Ils ont toutefois la possibilité de le faire maintenant, il invite ainsi les Conseillers communaux à prendre connaissance des modifications proposées et d'en soumettre d'autres si besoin. La commission se réunira à nouveau et finalisera le rapport. La Municipalité va ensuite soumettre le règlement au canton pour validation. Dès son retour, le règlement sera soumis au Conseil communal.

Le Président informe les Conseillers communaux que les idées peuvent être recueillies jusqu'au 31 mai ; elles seront relayées à la commission concernée. Il pense que plus le règlement est simple et concret, moins il sera sujet à discussion. La Municipalité va également faire une proposition, de même que le bureau.

16. Divers

Mme T. Dittli-Lemoing demande s'il serait possible de mettre des zones 30 sur la route de la Dauphine et la route de Founex.

Mme A. Ansermet apportera une réponse lors du prochain Conseil communal.

M. C. Marchand aborde la réfection récente de la route qui traverse Commugny ; il a constaté que des lignes blanches ont été réalisées pour 2 feux mais qu'il en manque une pour le troisième feu de signalisation.

Mme A. Ansermet indique que c'est prévu dans les marquages qui vont être faits la semaine prochaine.

M. M. Williams revient sur Arsco. À la suite du dernier Conseil communal, il semblerait que Arsco va construire 2 salles de gym et qu'une des salles serait pour Coppet ; il demande si cela est correct.

M. X. Wohlschlag lui propose de poser sa question directement à un représentant de l'APEJ.

M. M. Williams indique qu'il est représentant chez Arsco.

M. X. Wohlschlag rappelle qu'Arsco est un exécutant ; c'est le donneur d'ordre qui doit prendre position.

Le Président pense qu'il s'agit de poser la question à un représentant de l'APEJ.

Mme N. Helmers indique que les salles de gym concernent l'intercommunalité.

M. M. Williams demande si Arsco construira une salle de gym pour le primaire de Coppet.

Mme N. Helmers répond que toutes les communes vont utiliser la salle de gym.

Le Président résume que les deux salles de gym qui seront construites au sud des voies de train à proximité du Greny et de Necker vont être utilisées en petite partie par l'école primaire de Coppet et en grande partie par les classes des 7-8P ; la répartition est à définir entre l'intercommunalité et le primaire.

M. N. Kaltenrieder revient sur la brochure d'Arsco en précisant qu'elle contient des éléments de réponse en lien avec la salle de gym. Il reconnaît que l'information est bien faite. Il lit un extrait concernant le projet « Salles de gymnastique » à Necker et précise que « Pour répondre aux besoins déjà avérés de locaux sportifs sur le site de Necker, Arsco SA a présenté à l'ASCOT la réalisation sur le site du Chaucey d'une salle de sport temporaire. Celle-ci étant une solution transitoire d'une durée de maximum de 5 ans. Dans ce laps de temps la construction et la mise en service d'une salle de gymnastique double (type VD4) permettrait de couvrir les besoins à long terme. La solution transitoire n'a pas été retenue par le CODIR de l'ASCOT qui a par ailleurs demandé à Arsco SA de faire au plus vite pour l'étude de réalisation définitive de la salle de gymnastique double VD4 ». Il relève un problème de gouvernance et fait référence à la résolution de la commune de Crans. Il revient sur l'affichage numérique dont les écrans ont maintenant 10 ans. Il précise que l'ASCOT a demandé le changement sur préconisation du canton ; or, selon le dictionnaire préconiser c'est recommander. Il n'a pas les tenants et aboutissants des écrans mais lorsque l'on parle d'économie d'énergie, il se pose des questions sur les changements opérés.

M. X Wohlschlag informe les Conseillers communaux qu'il a apporté la brochure d'Arsco. Il distribuera des exemplaires à la fin du Conseil communal.

Mme N. Helmers indique que le site de l'APEJ communique les informations discutées en séance. La salle de gym a été abordée lors de la séance du 15 mars dernier.

Le Président informe les Conseillers communaux qu'il a communiqué leur adresse email afin qu'ils reçoivent la newsletters d'Arsco ; il est possible de se désabonner.

M. M. Künzler parle du nombre inhabituel d'avions qui passent sur Commugny et demande pourquoi les avions tournent sur le village directement après le décollage.

M. X. Wohlschlag indique qu'il s'agit de considérer l'émergence face aux bruits. Durant les deux ans de pandémie, il y a eu moins de bruits. Depuis la reprise et au vu du régime de bise, il y a beaucoup de décollage dans ce sens. Les avions qui partent vers le Nord tournent sur le village ; ils peuvent tourner à partir d'une certaine altitude en fonction de leur taux de remplissage et de leur performance. En cas de forte bise, l'avion peut tourner plus tôt.

Le Président ajoute qu'il faut tenir compte du vent qui impacte la direction d'envol mais aussi de l'altitude nécessaire pour faire un virage (avant fixée à 6'000 pieds, aujourd'hui à 5'000 pieds). L'amélioration de la performance des avions est aussi pour partie responsable. En sus, ces derniers temps, il y a eu beaucoup de bise.

Le Président remercie la Municipalité et les employés de la Voirie pour les décorations de Pâques.

M. X. Wohlschlag relève qu'elles ont malheureusement parfois été vandalisées.

Le Président propose de commencer la prochaine séance à 19h30 au lieu de 20h15 car il s'agira d'une séance dédiée à la gestion de la commune ; cette séance est habituellement longue.

La proposition est adoptée à la majorité, une personne est contre.

Le procès-verbal de décision est lu par la secrétaire ad intérim.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
Mercredi 29 juin à 19h30.**

La séance est levée à 23h10.

Le Président



Luc Wolfensberger



La Secrétaire



Catherine Weber